Inscriptions sur les listes électorales

Plusieurs cas de figure se présentent quant à l'inscription sur les listes électorales :

Vous venez d'avoir 18 ans ou allez bientôt les avoir

Les jeunes qui atteignent la majorité sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune auprès de laquelle ils ont effectué leur recensement citoyen.

Leur carte électorale leur est remise lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel de Ville. En cas d'absence à cette cérémonie, la carte est envoyée par courrier à leur domicile. Elle peut également être remise directement par le service état civil sur présentation d'un titre d'identité ou être récupérée en bureau de vote le jour de l'élection.

• Vous avez déménagé ou vous n'avez jamais été inscrit sur une liste électorale

L'inscription sur la liste électorale de votre nouvelle commune n'est pas automatique. Une démarche auprès du service électoral est nécessaire.

Comment vous inscrire?

- Par internet sur service-public.fr
- Par mail à l'adresse suivante : <u>elections@grandquevilly.fr</u>
- En mairie, en vous présentant au guichet du service état civil

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Carte d'identité française ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans (photocopie ou scan recto-verso en cas d'envoi postal ou électronique, les photos prises par téléphone ne sont pas acceptées)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom
 - Les justificatifs de domicile acceptés sont :
 - Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de

téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise

- Attestation d'assurance habitation
- Quittance de loyer non manuscrite
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement.
- Taxe foncière
- Les justificatifs de domicile refusés sont :
 - Les factures mobiles
 - Quittance de loyer manuscrite
 - Contrat de bail via un particulier
- En cas d'hébergement chez un parent ou un tiers, vous devrez fournir les justificatifs d'identité et de domicile de votre hébergeant ainsi qu'une déclaration sur l'honneur de sa part attestant que vous êtes hébergé à l'adresse indiquée.
- Si vous avez moins de 26 ans et que vous souhaitez à ce titre, vous inscrire dans la commune du domicile de vos parents, il conviendra de présenter en complément de votre justificatif d'identité et de leur justificatif de domicile un document attestant de votre filiation : livret de famille ou acte de naissance.

Ouand s'inscrire?

Il est possible de vous inscrire tout au long de l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : par exemple, pour voter lors de l'élection municipale se déroulant en mars 2026, il faut s'inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin. Toute demande parvenue après cette échéance empêche le demandeur de participer à ce scrutin pour le premier comme pour le second tour.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter directement le service élections. Retrouvez les coordonnées ci-dessous.

contact

Service élections

Coordonnées:

- 02 35 68 93 60
- <u>elections@grandquevilly.fr</u>
- Esplanade Tony-Larue